ETAT DE LA LOUISIANE vs. HENRY KRUEL

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 22 octobre, 1883.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans—

En vertu de pouvoir dont je suis revêtu par l'Acte de la Législature de cet Etat, No. 66 de 1880, approuvé le 9 juillet 1880, et des lois subséquentes, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, devant la principale porte de la Cour Civile dans laquelle siège la Cour Civile du District de cette paroisse, qui se trouve dans la rue St. Antoine, dans le second district de la susdite ville, entre les heures légales, pour les ventes judiciaires, le premier Lundi de Décembre, A.D. 1883, et les jours subséquents jusqu'à ce que la vente soit terminée, les immeubles ci-après désignés, ou une partie suffisante de chacun d'iceux pour payer le montant dû par chacun des contribuables ci-après nommés, pour taxes dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Ces immeubles sont saisis et seront vendus comme la propriété de chacun des contribuables ci-après nommés, pour taxes dues à l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Un certain lot de terre dans la quatrième division de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Arpent Gravier, No. 24 rue Union, et borné comme suit, savoir: Le dit lot No. 79, le 6e de la 5e rue Derbigny, et le 7e de la 5e rue Roman, mesurant 25 pieds de front sur la dite 5e rue Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, et le dit lot No. 78 mesurant 25 pieds de front sur la dite 5e rue Roman, sur une profondeur de 120 pieds, le tout conformément à un plan de subdivision fait par Felicite, désigné comme lot No. 78 dans l'Acte No. 79, le 6e de la 5e rue Derbigny, et le 7e de la 5e rue Roman, ensemble avec les intérêts, frais et charges qui y attachent.

Pour taxes dues à l'Etat de la Louisiane pour l'année 1877, montant à $24 80.

Pour taxes dues à la ville de la Nouvelle-Orléans pour l'année 1877, montant à $24 80.

Total dû sur le dit lot, $49 60.

Le dit lot de terre a été saisi comme la propriété de Henry Kruel, et sera vendu comme tel.

Conditions—Comptant; ou, soit une partie en obligations, bons et warrants permis par la Constitution et les lois en vigueur pour cette vente.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs GEO. C. NORTHROP.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 1 novemb